



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 35

Mercredi 25 septembre 2019

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Administration Communale de Péry-La Heutte, Grand Rue 54, 2603 Péry
- Gemeindeverwaltung Stadt Biel, Zentrals-trasse 49, 2501 Biel
- Gemeindeverwaltung Dorfstrasse 13, 1595 Clavaleyres
- Gemeindeverwaltung Münchenwiler, Grissachstrasse 30, 1797 Münchenwiler
- Gemeindeverwaltung Ligerz, Hübeli 4, 2514 Ligerz
- Gemeindeverwaltung Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Le délai de mise à l'enquête court du **23 septembre 2019** au **24 octobre 2019**.

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEx).

### Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEx).

### Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEx peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEx doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 23 août 2019

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU)  
Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Offre d'apprentissage

#### Apprenti-e agent-e d'exploitation

Lieu de travail: Loveresse

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2020

Renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Laurent Möri, inspecteur des routes sup- pléant, tél. 031 636 49 60.

Intéressé-e? Postulez en ligne sous [www.be.ch/jobs](http://www.be.ch/jobs). Nous nous réjouissons de vous recevoir. Consultez notre site: [www.be.ch/tba](http://www.be.ch/tba)

[www.be.ch/jobs](http://www.be.ch/jobs)

Berne, le 25 septembre 2019

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OPC)

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Fermeture au trafic

Routes cantonales N° 248.4; Tavannes – Bellelay – Le Pichoux N° 526; Le Pichoux – Front.BE/JU (Gorges du Pichoux) Commune: Petit-Val (Sornetan)

230.20333 / Renouvellement – Chaussée:

Le Pichoux Tunnel sup. – Hôtel

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis le tunnel supérieur jusqu'au tunnel inférieur du Pichoux, carrefour des routes cantonales N° 526, 1367 et 248.4 compris.

Durée: Fermeture du lundi 7 octobre à 7h au mercredi 9 octobre 2019 à 7h

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Fornet – Dessous – Lajoux – Saulcy – Glovelier (et vice versa). Accès à Souboz uniquement via Perrefitte.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif: Travaux de revêtement liés à l'assainissement de la route cantonale.

Les travaux de revêtement étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 23 septembre 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Service pour le Jura bernois

**Retrouvez la feuille officielle  
d'avis du district de Moutier  
en version électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



Berne

N01-N05-N16 Berne

Mise au point des alignements (AP9)

### Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

#### Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté durant les heures d'ouverture selon les horaires officiels:

- Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse
- Administration Communale de Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert
- Administration Communale de Moutier, Hôtel de Ville 1, 2740 Moutier
- Commune de Belprahon, Administration communale, Les Grands Clos 5, Belprahon, case postale 257, 2744 Moutier
- Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court
- Municipalité de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier
- Administration Communale de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches/BE
- Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier
- Commune de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévilard
- Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes
- Administration communale, Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval
- Administration Communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville



## Belprahon

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'automne, l'administration communale sera fermée comme suit:

Secrétariat: du lundi 7 octobre 2019 au vendredi 11 octobre 2019

Caisse: du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 18 octobre 2019

Belprahon, le 25 septembre 2019

Secrétariat communal

### Elections fédérales 2019

A l'occasion des prochaines élections fédérales, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Daniel Kipfer

Membres: M<sup>me</sup> Sandrine Flückiger  
M<sup>me</sup> Ghislaine Borer Leuenberger  
M. Alfred Ellenberger

Suppléants: M. Dominique Crelier  
M. Bryan Cagnon

Belprahon, le 25 septembre 2019

Le Conseil communal



## Champoz

### Elections communales

En vertu de l'art. 3, lettre b, du Règlement d'organisation (RO) de la Commune mixte de Champoz du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'assemblée communale du 4 décembre 2019 devra procéder, selon le système majoritaire, pour les postes suivants pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020:

- a) maire ou mairesse
- b) quatre membres du conseil communal

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées jusqu'au

**Vendredi 25 octobre 2019 à 17 heures**

au secrétariat communal de Champoz jusqu'au 40<sup>e</sup> jour précédant le scrutin. Chaque liste doit comporter une dénomination (vous pouvez obtenir une liste vide au bureau communal). Chaque candidature ou liste de candidat(e)s doit être signée par au moins 8 ayants droit au vote en matière communale y compris la signature obligatoire du candidat(e) (art. 55, 2<sup>e</sup> al. RO). Les électeurs ou électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Champoz, le 25 septembre 2019

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérante: Serge Meister SA, Rte de Chaluet 8, 2738 Court.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1165, au lieu-dit: «Rue du Pont 3», commune de Court.

Projet: isolation extérieure du bâtiment, construction d'un balcon en métal en façade Ouest (2<sup>e</sup>

étage), modification de deux fenêtres en portes-fenêtres et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur installée sous le balcon projeté.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Crémises

### Elections 2019 du Conseil national et du Conseil des Etats du 20 octobre 2019

En vue de la journée des élections du 20 octobre 2019, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes:

Président: Monsieur Florian Lehmann

Membres: Monsieur Walter Habegger  
Monsieur René Schrameck  
Monsieur Florent Greder  
Monsieur Bastian Wyssen  
Monsieur Etienne Rieder  
Monsieur Roberto Cavallin  
Madame Carole Ristori  
Madame Nadège Wegmueller  
Madame Fabienne Meier

Remplaçant(e)s en cas de désistement:

Monsieur Lucas Iglesias  
Madame Audrey Brand  
Madame Sara Gelin-Schlup  
Madame Sarah Pessotto

Crémises, le 25 septembre 2019

Secrétariat communal



## Eschert

### Scrutin du 20 octobre 2019 – élections fédérales – désignation du bureau de vote et de dépouillement

A l'occasion des prochaines élections, le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Edmond Montavon, maire

Secrétaire: Nicole Leuenberger

Membre du bureau de vote / Président suppléant: Yan Lapaire

Membres du bureau de dépouillement: Jeannine Domon, Tania Gobat, Jaëlle Neukomm, Pierre-Alain Beuchat

Suppléants: Annick Beuret, Sonia Minder, Patrice Bord

Eschert, septembre 2019

Conseil communal

### Election complémentaire – conseiller communal

Dans le délai imparti (5 septembre 2019, 17h), une seule liste pour le poste de conseiller communal a été déposée au secrétariat communal, soit celle de:

– M. Daniel Neukomm, 1978, mécanicien-décolleur, Eschert.

Conformément à l'article 36 du règlement communal concernant les élections aux urnes, M. Neukomm a été proclamé élu tacitement par le conseil communal en séance du 16 septembre 2019.

Par conséquent, il n'y aura pas d'élection communale le 20 octobre 2019.

Un recours contre cette élection tacite peut être formé auprès de la préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary dans les 10 jours à compter de la présente publication.

L'entrée en fonction de M. Neukomm est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sous réserve d'un éventuel recours. Eschert, le 25 septembre 2019

Conseil communal



## Grandval

### Avis de construction

Requérant: M. Matthias Fahrni, rue de l'Eglise 20, 2745 Grandval

Emplacement: parcelle 1186, au lieu-dit rue de l'Eglise 20, 2745 Grandval

Projet: Isolation périphérique de la maison, changement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC, remplacement des volets par des stores. Abattage de deux pommiers afin de faire une place en gravier et pose d'un hangar.

Dimensions: selon plan déposé

Construction: selon plan déposé

Zone: M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2019 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 18 septembre 2019

Le secrétariat municipal



## Loveresse

Elections fédérales du 20 octobre 2019

### Bureau de vote

A l'occasion des élections fédérales du 20 octobre 2019, le conseil communal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Présidente: M<sup>me</sup> Fabienne Secchi

Membres: M<sup>me</sup> Kathia Bühler,  
M. Joaquim Pinto Ventura

Suppléants: M<sup>me</sup> Lydia Lombardi,  
M. Joan Schnegg

Dépouillement: M<sup>me</sup> Annelise Schaller  
M<sup>me</sup> Mireille Schaer  
M<sup>me</sup> Viviane Sprunger  
M. Richard Neukomm  
M. Sébastien Schaer

Loveresse, le 20 septembre 2019

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz + Partner AG, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : parcelle N° 205, au lieu-dit : « Rue du Midi 7 », commune de Moutier.

Projet : modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MOTZ.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 septembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Maître Yves, Au Village 17, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle N° 1294, rue de Soleure 16

Projet : Remplacement de la véranda existante en façade Ouest avec terrasse sur son toit ; Construction d'un balcon en façade Sud.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 octobre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 septembre 2019

Services Techniques-Urbanisme



## Perrefitte

### Communications du Conseil municipal

#### Vacances d'automne

En raison des vacances d'automne, le bureau municipal sera fermé du 7 au 11 octobre 2019. Concernant le dépôt des listes pour les élections municipales, prière de se référer à la publication parue dans la FOADM du 18 septembre 2019.

Perrefitte, le 25 septembre 2019

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Communications du Conseil communal

#### Elections fédérales du 20 octobre 2019

##### Bureau de vote :

Président : Carnal Jean-Michel

Membres : Gyger Tim, Wyssen Sandra, Chappuis Jonathan, Juillerat Claude

##### Bureau de dépouillement :

Membres du bureau de vote :

Neukomm Christine, Schär Joëlle, Schranz Nathalie

Suppléants : Mollard Stéphanie, Tondini Anna, Bernard Mélanie, Gyger Daniel

#### Fermeture de la route de la Combe

En raison du tir de clôture organisé par la société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation le dimanche 6 octobre 2019 de 8h à 12h et de 13h à 19h.

Souboz, le 25 septembre 2019

Conseil communal



## Reconvilier

#### Elections fédérales du 20 octobre 2019

En vue des élections du 20 octobre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué.

Il regroupe les personnes suivantes :

Président : Monsieur Romano De Cicco

Membres : Madame Nancy Jost  
Madame Christine Groslimond  
Madame Ruth Luder  
Monsieur Yannick Spring  
Monsieur Dylan Lüdi

Reconvilier, le 12 septembre 2019

Secrétariat municipal

#### Avis de construction

Requérant : Droz Martine et Philippe, Impasse de la Carrière 4, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Droz Martine et Philippe, Impasse de la Carrière 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Droz Martine et Philippe, Impasse de la Carrière 4, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 383, Impasse de la Carrière 4

Projet : Construction d'un couvert pour voiture

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : Art. 26 alinéa 2 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 octobre 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 septembre 2019

Le secrétariat municipal

#### Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Global Services B2B SA pour la construction d'une maison familiale contiguë avec un garage et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, construction d'un accès sur la parcelle N° 1340, La Fiose 7 et 7a
- à Global Services B2B SA pour la construction d'une maison familiale contiguë avec un garage et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, construction d'un accès sur la parcelle N° 1341, La Fiose 9 et 9a
- à Polato Gaël pour la pose d'un velux sur chaque pan de toit de l'habitation, agrandissement de la fenêtre de la cuisine et de la porte-fenêtre du séjour, déplacement du chalet non chauffé sis sur la parcelle 84.02 sur la parcelle 84.01, création

de places de parc sur la parcelle 84.02 avec pose de pavés filtrants, parcelles N° 84.01+84.02, Vie des Crêts 15 et 15a

- à Lehmann Francis pour l'aménagement de places de parc pour voitures avec murs de soutènement en pierres calcaires et fonds en pavés filtrants gris sur la parcelle N° 1308, Les Molez 4
- à Staub Philippe pour l'isolation du toit, isolation périphérique de toutes les façades, création de trois fenêtres sur la façade Ouest et de trois fenêtres en pente sur la toiture Nord, changement de tous les volets couleur bleu pâle, fermeture de la façade Sud avec création de trois fenêtres et d'une porte, pose de panneaux solaires sur la toiture Sud, aucun changement d'affectation de la grange (non habitable, non chauffée), Vie des Crêts 19, parcelle N° 86
- à Bati Tutti Sàrl pour la construction d'une maison familiale et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit à la rue des Prés 4, parcelle N° 2264

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à Zamzam Consulting GmbH pour la rénovation intérieure et des façades des bâtiments sis à la Grand-Rue 9 et 11, changement d'affectation des locaux situés au rez-dechaussée du bâtiment 11 en 2 appartements, modifications et remplacement des fenêtres Sud et modification de l'accès façade Est, parcelle N° 152

Reconvilier, le 25 septembre 2019

Le secrétariat municipal



## Saules

### Informations communales

#### Permis de construire

Le conseil communal a octroyé les permis de construire suivants :

- Gilgen Jérôme pour l'agrandissement du bâtiment existant côté sud-est, transformations intérieures de l'habitation et changement d'affectation du garage en buanderie sur la parcelle 20, La Citadelle 21, 2732 Saules,
- Furer Willy pour le remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau PAC sur la parcelle 165, Les Côtattes 75, 2732 Saules.

Saules, le 25 septembre 2019

Conseil communal

#### Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2019

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 23 septembre 2019.

Saules, le 23 septembre 2019

Conseil communal

#### Fermeture automnale de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 4 au 18 octobre 2019.

Une permanence sera néanmoins assurée au secrétariat le vendredi 11 octobre 2019 de 10h à 11h afin de permettre le dépôt des listes en vue

des élections communales complémentaires du 17 novembre 2019.

Saules, le 25 septembre 2019

Conseil communal



## Sorvilier

### Elections du 20 octobre 2019 – Conseil national et Conseil des Etats

#### Bureau de vote

Présidente: M<sup>me</sup> Florence Affolter  
Conseillère municipale

Secrétaire: M<sup>me</sup> Chloé Neukomm

Membres: M. Jany Beruwalage  
M<sup>me</sup> Angélique Guenat  
M. Abimaël Quaranta

#### Bureau de dépouillement

Présidente: M<sup>me</sup> Florence Affolter  
Conseillère municipale

Secrétaire: M. Henri Burkhalter  
Maire

Membres: M. Tim Affolter  
M<sup>me</sup> Justine Deubel  
M. Loric Friedli  
M. Yves-Pierre Maeder  
M<sup>me</sup> Hélène Mühlbacher  
M<sup>me</sup> Alicia Pozner  
M. Loïc Weber

Suppléants: M<sup>me</sup> Romane Labate  
M. Rayan Schneider  
M. Samuel Buchser

Sorvilier, le 25 septembre 2019

Conseil municipal

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 10 septembre 2019 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Dureté en graduation française (°f): 33.9

Teneur en nitrate (mg/l): 14.3

Provenance de l'eau: eau de source

Traitement de l'eau: toute l'eau est traitée par des rayons UV

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Sorvilier, le 25 septembre 2019

Conseil municipal



## Tavannes

### Mise au concours

Pour le remplacement d'une collaboratrice, la Municipalité de Tavannes met au concours une place à temps partiel de

Secrétaire de la commission scolaire

Taux d'occupation de 20 %

Profil / conditions:

- Possession d'un CFC d'employé(e) de commerce ou formation équivalente
- Expérience dans le domaine de l'informatique
- Flexibilité et disponibilité
- Salaire selon le barème des traitements de l'Etat
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2019

Les offres avec documents usuels sont à adresser au secrétariat municipal jusqu'au 11 octobre 2019.

Tavannes, le 20 septembre 2019

Conseil municipal

### Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tavannes décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

#### Accès interdit

Sens interdit depuis le Chemin de la Tour, à la Rue des Sources et la Rue du Parc sur la parcelle N° 517 jusqu'à la limite du bien-fonds N° 519.

**Interdiction générale de circuler dans les deux sens, du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h 30, excepté les jours fériés et vacances scolaires ainsi que les ayants droits sur le parking au Sud de l'école primaire**

#### Abrogation:

La restriction «Accès interdit», sens interdit en direction Sud-Nord, à la Rue du Parc, à partir de la parcelle N° 521/517, faisant partie de la décision N° 306-86 du 15 mai 1986 est abrogée.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tavannes, le 25 septembre 2019

Conseil municipal

### Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tavannes décide d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

#### Interdiction de parquer, excepté dépose-minute

Sur les trois places de parc jaunes sur le bord droit de la chaussée à la rue des Sources

#### Places de parc blanches (parcage autorisé)

Sur le bord droit de la chaussée à la Rue des Sources  
Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif

du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tavannes, le 25 septembre 2019

Conseil municipal



## Valbirse

### Fermeture de passages à niveau

Suite à une information reçue de la part des CFF SA, les passages à niveau du Chemin de Pontenet à Malleray ainsi que celui de la Rue de la Ravrière à Pontenet, seront fermés du 26 septembre 2019 à 20 h 15 au 27 septembre 2019 à 12 h.

Une déviation passant par le passage à niveau de la Route de Moron sera mise en place par les CFF SA, et nous remercions les citoyens de bien vouloir s'y conformer.

Bévilard, le 27 août 2019

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérant: Monsieur Doyon Julian, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz

Auteur du projet: Monsieur Doyon Julian, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz

Propriétaire foncier: Monsieur Doyon Julian, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz

Projet: transformation des appartements au 1<sup>er</sup> étage et dans les combles, ajout de 7 Velux en toiture et construction de deux balcons sur la façade Ouest à la rue Aimé-Charpilloz 21, en zone Centre, sur la parcelle N° 139, à Bévilard, commune de Valbirse

Dérogation: demande de dérogation pour le non-respect de la distance entre bâtiments selon l'article 29 du règlement de construction de Bévilard

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 17 octobre 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h**

par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 12 septembre 2019

Conseil communal de Valbirse

### Ludothèque de Valbirse

La Ludothèque de notre village fête cette année ses 40 ans. A cette occasion, une animation sera organisée le samedi 28 septembre 2019, dès 14 heures, à la Halle de gymnastique de Bévilard. Diverses activités seront proposées comme un lancé de ballons, châteaux gonflables, etc.

Venez nombreux

Bévilard, le 24 septembre 2019

Commune mixte de Valbirse

### Employé communal – service des travaux publics

Les Autorités communales de Valbirse remercient chaleureusement M. Georges Sprunger qui partira prochainement en retraite après plus de 30 années de services au sein des travaux publics du village.

Nous lui souhaitons bon vent et surtout une belle et heureuse retraite.

Bévilard, le 23 septembre 2019

Commune mixte de Valbirse

### Bureau de vote proportionnel pour l'élection du 20.10.2019 du Conseil National

Président: Monsieur Thierry Lenweiter

Membres: Monsieur Jacques Schnyder

Monsieur Philippe Niederhäuser  
Monsieur Anton Bartlomé  
Monsieur Stéphane Chapatte  
Monsieur José Diaz  
Monsieur Franck Bigler  
Monsieur Fabien Germiquet  
Monsieur Cédric Berberat

Bévilard, le 20 septembre 2019

Commune de Valbirse

### Ligne à haute tension – Swissgrid

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a décidé de faire recours au tribunal administratif fédéral contre la décision de l'Office fédéral de l'énergie qui a approuvé les plans concernant la ligne 380 kV/132 kV entre Bassecourt et Mühleberg. Cette approbation fait suite au projet déposé par Swissgrid SA pour un projet d'augmentation de la ligne à très haute tension.

La décision de l'OFEN approuve ces plans sans modification malgré les oppositions ainsi qu'une séance de conciliation n'ayant pas abouti.

Bévilard, le 23 septembre 2019

Conseil communal

### Divers

Tavannes – Par8

#### Assemblée des délégués du 7 novembre 2019 à 19h30

A la maison de paroisse de Tramelan

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs

3. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2019
4. Budget 2020
5. Rapport du Président
6. Rapport du Pilote
7. Rapports des Présidents des commissions
8. Election du Président du C8 2020-2024
9. Election des membres des commissions 2020-2024
10. Nomination de l'organe de vérification des comptes 2020-2024
11. Nomination de la secrétaire de l'Assemblée 2020-2024
12. Parole aux délégués du Par8
13. Divers

Tavannes, le 11 septembre 2019

Secrétariat général du Par8

Grandval – Conseil de paroisse

### Approbation

Modification du Règlement d'organisation de la paroisse réformée de Grandval – Approbation selon l'article 56 de la loi sur les communes

Par décision du 28 août 2019, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé, conformément à l'article 56 de la loi sur les communes du 16 mars 1998, la modification de l'article 20 alinéa 1 du Règlement d'organisation adoptée par l'assemblée de paroisse du 20 juin 2019, avec les modifications suivantes :

Art. 20<sup>1</sup> Le conseil de paroisse se compose de cinq membres, y compris le président ou la présidente.

Grandval, le 16 septembre 2019

Le Conseil de paroisse

## informations pratiques



### Valbirse

Commune de Valbirse  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

032 491 61 61  
info@valbirse.ch  
www.valbirse.ch

**Lun-Mar:** 10h - 12h et 14h - 17h  
**Mercredi:** 10h - 12h  
après-midi fermé  
**Jedi:** 10h - 12h et 14h - 18h  
**Vendredi:** 10h - 12h et 14h - 16h



### Sorvilier

Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

032 492 18 29  
www.sorvilier.ch

# **informations pratiques**



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10  
[www.court.ch](http://www.court.ch)  
[contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)

Heures d'ouverture:  
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.  
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85  
[secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
[www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

**Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**  
Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55  
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)



## **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60  
[gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)

Ouvert le lundi de 9h à 11h



## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

#### Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

#### Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

#### Site internet

www.tavannes.ch



### Rebévelier

Administration communale Rebévelier  
2717 Rebévelier  
c/o Brogna Alexandra  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)

Heures d'ouverture:  
sur demande



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Brogna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:  
Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
[www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)  
[admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)



### Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)

Heures d'ouverture:  
mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

**i** **informations pratiques**



**Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

**Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

**Judi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Service social:**

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Mercredi** 14 h à 16 h

**Judi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

**Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

**Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

**Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

**Horaire**

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h

**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

**Site internet**

[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**

[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

**Calendrier des parutions 2019**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	45	41	06.11.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
40	36	02.10.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
41	37	09.10.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				
42	38	16.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi				
43	39	23.10.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				
44	40	30.10.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi				